Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 056-215602301-20260721-20260703-DE

Commune de SAINT NICOLAS DU TERTRE
Département du Morbihan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 21 juillet 2026

De la commune de **SAINT NICOLAS DU TERTRE**

Séance du 21 juillet 2026

Nombre de conseillers

- en exercice	10
- présents	7
- votants	10
- absents	
- exclus	
-pouvoir	3

L'an deux mille vingt-six, le 21 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT NICOLAS DU TERTRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de M. LE GOUÉ Mickaël, Maire.

Présents :
BEAUDOUX Edith, DANION Jérôme, DEVAL Caroline, DINOT Pascal, DUBOIS Florent (arrivé à 18h43), LE GOUÉ Mickaël, RENAULT Cédric.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. ROUSSEAU Hervé a donné procuration à M. LE GOUÉ Mickaël
Mme BLOYET Anita a donné procuration à Mme BEAUDOUX Edith,
Mme ROBIN RAYNARD Stéphanie a donné procuration à Mme DEVAL Caroline

Date de convocation : **16.07.2026**

Monsieur DINOT Pascal est nommé secrétaire de séance.

Date d'affichage : **24.07.2026**

Délibération n°2026-07-03

Station d'épuration : Demande de financement au titre du FIEA pour travaux de changement sable

M. Florent Dubois présente au Conseil Municipal le projet de renouvellement du sable des installations d'assainissement de la commune. Il rappelle qu'une réunion s'est tenue le 3 juillet dernier en présence de Mme Anne BERET du SATESE. Lors de cette rencontre, les prescriptions techniques relatives au changement de sable ainsi que les modalités pratiques ont été validées, incluant notamment le choix de l'emplacement pour le stockage du sable sur le site.

Pour mener à bien cette opération, des devis ont été sollicités auprès d'entreprises spécialisées et un plan de financement prévisionnel a été établi.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la réunion technique du 3 juillet dernier et la validation des prescriptions par le SATESE,

VU le devis de l'entreprise MICKAËL GUYON TRAVAUX PUBLICS d'un montant de 40 861,78 € HT, concernant les travaux de remplacement du sable (terrassement, dépose et repose des réseaux, fourniture et mise en place),

VU le devis de l'entreprise GAUTIER VIDANGE d'un montant de 7 320,00 € HT, concernant la mise en sécurité des travaux par la vidange de la fosse et des casiers,

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 056-215602301-20260721-20260703-DE

VU le plan de financement prévisionnel du projet de changement du sable s'élevant à un montant total de 48 181,78 € HT,

CONSIDÉRANT qu'il est indispensable de procéder à ces travaux d'entretien pour assurer le bon fonctionnement et la conformité des installations d'assainissement,

CONSIDÉRANT que la commune peut solliciter l'aide financière du Département du Morbihan dans le cadre du Fonds d'intervention eau et assainissement (FIEA),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (7 membres présents Pour, 3 procurations Pour) :

- APPROUVE le projet de changement de sable ainsi que les prescriptions techniques et modalités pratiques validées par le SATESE.
- ACCEPTE le plan de financement prévisionnel suivant, d'un montant total de 48 181,78 € HT :

Désignation des besoins	Montant H.T.	%	RECETTES	Montant H.T.	%
Travaux de remplacement du sable	40 861,78 €	84,81%	Département du Morbihan (Fonds d'intervention eau et assainissement (FIEA))	(Aussi élevé que possible)	
Mise en sécurité des travaux (vidange fosse et casiers)	7 320,00 €	15,19%	Autofinancement	Reste à charge	
TOTAL DEPENSES	48 181,78 €	100,00%	Total des recettes	48 181,78 €	100,00%

- SOLLICITE le Département du Morbihan pour l'obtention d'une subvention au titre du Fonds d'intervention eau et assainissement (FIEA), à un taux aussi élevé que possible.
- S'ENGAGE à prendre à sa charge la part autofinancée constituant le reste à charge du projet.
- AUTORISE Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers afférents à ce dossier, y compris les devis des entreprises susmentionnées.

Le Maire,
M. LE GOUÉ